



COMMUNE D'AUBONNE  
Municipalité

---

# Préavis n° 12/19 au Conseil communal

Rénovation de cinq fontaines historiques du bourg

Délégué municipal :  
- M. Luc-Etienne Rossier, syndic

Aubonne, le 6 novembre 2019/LER/san

## **TABLE DES MATIERES**

1	<u>PREAMBULE</u> .....	3
2	<u>SITUATION ACTUELLE</u> .....	3
3	<u>DESRIPTIF SUCCINT DE CES FONTAINES. RECOMMANDATION</u> .....	3
4	<u>PROPOSITIONS DE M. H. NIEDERHAUSER</u> .....	4
5	<u>APPRECIATION DE LA MUNICIPALITE</u> .....	5
6	<u>PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITE</u> .....	5
7	<u>FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT</u> .....	5
8	<u>CONCLUSIONS</u> .....	6

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1 PREAMBULE**

Ce préavis vous propose la rénovation de cinq fontaines historiques d'Aubonne.  
La sixième, celle du Château, fait l'objet de réflexions particulières.

Le montant relatifs à ces travaux s'élève à Fr. 148'760.—

## **2 SITUATION ACTUELLE**

Comme vous le savez, notre bourg est orné par huit fontaines de grande valeur (notes architecturales 2 et 3).

Deux de ces fontaines ont été restaurées lors des travaux de rénovation des rues du Lignolat et Tavernier.  
Les six autres (annexe 1) ont fait l'objet d'analyse et de réflexion conduites par M. H. Niederhauser.

Ce dernier a demandé des offres à deux entreprises de tailles de pierre de la région.

Il a ensuite procédé à une analyse des travaux préconisés par ces entreprises de manière à parvenir à choisir des interventions les mieux adaptées à chacune de ces fontaines.

M. Niederhauser a enfin sollicité l'avis de la direction générale des immeubles et du patrimoine DGIP (ex SIPAL, ex MH) qui s'est déterminé dans son courrier du 23 avril 2018.

## **3 DESRIPTIF SUCCINT DE CES FONTAINES. RECOMMANDATION**

Pour mener à bien ses réflexions, M. Niederhauser a sollicité l'Atelier Lithos/Olivier Faver (taille de pierre, études, expertises) à Lausanne.

Le 2 février 2018 l'Atelier Lithos a rendu son rapport :

### **Descriptif succinct de ces fontaines recommandations**

En reprenant l'ordre de la liste dressée par M. Niederhauser, soit

- Place du Bourg-de-Four : fontaine à trois bassins (deux grands, séparés par la chèvre et un petit de côté), en calcaire dur de St-Triphon, daté de 1799 (Note 2, classé à l'Inventaire). Magnifique objet dont la chèvre a été intégralement retailée à neuf dans du calcaire (pierre bleue de Belgique) lors d'une précédente réfection, qui a également vu la façon de quelques empièchements de même pierre au niveau des margelles. Hormis ces interventions et la présence d'un chemisage au mortier de ciment de l'intérieur des trois bassins, cette fontaine est dans son état d'origine (près de 220 ans !) Des fissures longitudinales sont visibles en particulier sur un des grands bassins et sur le petit, desquelles l'eau suinte quelque peu mais sans grande gravité, le chemisage intérieur est à refaire. Ces bassins sont parfaitement réparables (selon devis Lachat).
- Place Borgeaud (pied du Château) : bel ensemble composé d'une pièce monolithe à deux bassins avec chèvre monumentale sous une arche en claveaux à bossages, le tout en calcaire du Jura, daté 1857 (Note 2, classé Monument Historique). Très bon état général de par la très bonne qualité de la pierre employée, avec juste une portion de margelle qui nécessiterait la mise en œuvre d'un empièchement. Bassins parfaitement réparables (selon devis Lachat).
- Cour du Château : ces deux bassins tout simples (et non datés), taillés dans du calcaire de St-Triphon sont lourdement fissurés (Note 3). Leur réparation serait possible (même si le plus grand des deux accuse un affaissement dans le sol assez marqué...). Actuellement, malgré leurs fissures, ces bassins restent fonctionnels et ne génèrent pas de coulures d'eau importantes qui pourraient entraîner la formation de plaques de glace dangereuses pour les usagers de la cour.  
Par contre leur emplacement, avec la bande pavée en galets et la portion goudronnée de la placette devant nécessiterait à mon avis une réflexion globale de remise en état avant d'envisager d'engager des frais importants

pour les bassins seuls. Des réparations minimales pourraient également être envisagées le temps de mettre sur pied un projet d'ensemble pour valoriser cet espace.

- Grand-Rue : Grand bassin avec un petit, accolé sur sa droite et une chèvre, le tout en calcaire de St-Triphon non daté. (Note 3). Très bon état général avec quelques petites fissures. Parfaitement réparable (selon devis Lachat).
- Place de la Grenette : Grande fontaine en calcaire de St-Triphon, daté 1799 (Note 2 classé Monument Historique). Bon état général mais avec diverses fissures et chemisage intérieur à refaire. Bassin parfaitement réparable (selon devis Lachat).
- Rue du Chêne (devant la Couronne) : Grande fontaine avec chèvre, le tout en calcaire de St-Triphon, daté 1861 (Note 2, classée à l'Inventaire). Bloc monolithe de grandes dimensions dont la qualité de la pierre est moyenne (plusieurs fissures dues aux nombreuses veines d'argile bitumeuse qui le traversent longitudinalement). Une fissure est également visible sur la partie haute de la chèvre. La grande qualité de taille de ces deux éléments mérite amplement, selon moi, des réparations certes lourdes mais qui vont permettre un maintien et une pérennité à cet ensemble remarquable.

### Remarques Complémentaires :

A l'exception des deux bassins de la cour du Château, dont l'état de dégradation et leur relative rusticité pourraient remettre en question leur conservation, les cinq autres objets concernés présentent soit des dégradations minimales en regard avec leur âge respectable soit des qualités de bienfaisance qui ont, chacune dans leur style, valeur historique qu'il nous faut préserver et transmettre absolument.

Selon moi, actuellement, malgré les pathologies constatées, la fonctionnalité de ces fontaines n'est pas remise en question. De ce fait, des réparations adaptées pour assurer leur maintien en place, sont une priorité sur un remplacement avec des bassins neufs.

J'aurais encore deux recommandations à formuler, d'ordre général :

1. La plupart de ces bassins présentent des supports métalliques (« porte-corbeilles ») qui sont malheureusement trop souvent ancrés dans les margelles en pierre avec des mortiers ou pire, des résines, qui sont beaucoup trop durs, ce qui rigidifie ces barres métalliques qui dès lors peuvent transmettre les effets néfastes de dilatation-contraction qu'elles subissent avec le risque de provoquer des fissurations au bassin. Ce détail devrait être corrigé systématiquement lors de ces prochains travaux, en assurant un joint de dilatation à au moins une des extrémités de ces barres.
2. Avec certaines modifications de niveaux du sol (pavages, goudrons, etc.), certains de ces bassins se retrouvent aujourd'hui « amputés » d'une partie de leur hauteur, ce qui nuit à leur proportion. Une réflexion devrait être faite pour essayer de corriger ce fait. Voilà ce que je pouvais dire à propos de ces six fontaines.

## 4 PROPOSITIONS DE M. H. NIEDERHAUSER

Déontologiquement, et en tenant compte des mesures de protection en résultant, nous proposons un programme de restauration de l'ensemble des 6 fontaines selon les méthodes décrites dans le rapport de M. Fawer et dans le devis de l'entreprise Lachat. Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art et selon la charte des tailleurs de pierre, afin de transmettre des éléments authentiques aux générations futures. Sachant que la matière pierreuse vieillit et se dégrade, il est souhaitable de nommer une personne qui effectuera des contrôles périodiques afin de découvrir à temps des dégradations éventuelles et de les signaler aux spécialistes.

Pour les travaux annexés aux tuyauteries et éléments métalliques, il serait prudent de prévoir un montant de réserve d'env. Fr. 20'000. --.

### Exception

Les deux bassins dans la cour du Château peuvent être restaurés selon la même méthode. Cependant, nous avons l'impression qu'il s'agit d'éléments récupérés. Nous proposons une étude historique succincte, afin de mieux connaître les dispositions de cet endroit dans le temps et les positions originelles des 2 bassins. Suivant les résultats d'une telle investigation une interprétation contemporaine est envisageable.

## 5 APPRECIATION DE LA MUNICIPALITE

Après avoir pris connaissance des éléments qui précèdent, la Municipalité a opté pour deux voies complémentaires :

- L'une qui vise à restaurer cinq des anciennes fontaines d'Aubonne
- L'autre qui vise, pour la fontaine du Château, à lancer une étude historique succincte et à solliciter le regard de deux classes de l'établissement scolaires pour imaginer une intégration contemporaine sur la placette devant la maison de notre concierge.

Le concours de dessin a été lancé ce printemps. Les projets des élèves ont été présentés lors d'une exposition dans les voûtes du Château et notre population s'est exprimée sur ces dessins.

La Municipalité a opté pour la désignation d'un jury présidé par Albin Christen afin de proposer une solution d'intégration contemporaine de qualité.

Le résultat de ces réflexions sera présenté à notre population et fera l'objet d'un autre préavis.

## 6 PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITE

Après toutes ces démarches la Municipalité vous propose les travaux de restauration selon l'offre de Lachat et fils.

Ces travaux sont décrits dans le tableau synoptique de l'annexe 2 pour la somme de Fr. 148'760.— TTC.

## 7 FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

### 7.1 Plan des investissements 2019-2023

Cet investissement figure dans le plan quinquennal pour un montant de Fr. 240'000.—échelonné entre 2020 et 2023.

### 7.2 Financement

Le crédit de Fr. 148'760.-- sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'emprunt ci-dessous et/ou par la trésorerie courante.

### 7.3 Amortissement

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suit la fin des travaux.

### 7.4 Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016, s'élève pour la législature 2016-2021 à Fr. 43'000'000.--. La situation lors de l'établissement de ce préavis est la suivante :

920 – Engagements courants (créanciers et autres)	Fr.	204'800.39
921 – Dettes à court terme	Fr.	6'000'000.00
922 – Dettes à moyen et long terme	Fr.	18'084'000.00
923 – Engagements fonds spéciaux	Fr.	246'367.69
<b>Dette et engagements communaux à ce jour</b>	<b>Fr.</b>	<b>24'535'168.08</b>
Part sur dette et engagements de l'ASSAGIE (22% de Fr. 651'800.--)	Fr.	143'500.00
Cautionnement	Fr.	159'000.00
<b>Total dette et engagements</b>	<b>Fr.</b>	<b>24'837'668.08</b>

*Soit 58% du plafond voté*

### 7.5 Crédits en cours

Les crédits suivants sont en cours d'adoption ou de réalisation

<u>En cours d'adoption :</u>	<u>Frs</u>	<u>421'260.00</u>
PM 9/19 – Renouvellement système Orgue du Temple	Fr.	66'500.00
PM 12/19 – Rénovation de cinq fontaines historiques du bourg	Fr.	148'760.00
PM 13/19 – Etude préavis piscine	Fr.	50'000.00
PM 14/19 – Remplacement des fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne	Fr.	156'000.00

<u>En cours de réalisation :</u>	Fr.	<u>4'620'500.00</u>
PM 1/17 - Révision PQ Chêne	Fr.	110'000.00
PM 3/18 - Séparatif Temple - Amiral-Duquesne	Fr.	1'550'000.00
PM 7/18 - Trottoir et Arrêt de bus Abraham Hermanjat	Fr.	520'000.00
PM 8/18 - Réfection de la toiture du Pré de Rolle	Fr.	156'000.00
PM 1/19 - Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages	Fr.	538'000.00
PM 2/19 - Réponse partielle à la motion Leutwiler	Fr.	111'500.00
PM 3/19 - Crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz Région	Fr.	185'000.00
PM 4/19 - Travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville	Fr.	250'000.00
PM 7/19 - Réfection des chaussées à l'av. Abraham Hermanjat, rue de Trévelin et rte d'Allaman - Modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale n°54	Fr.	1'200'000.00
<b>Total des crédits en cours ou à voter</b>	<b>Fr.</b>	<b>5'041'760.00</b>

## 8 CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

vu le préavis municipal n° 12/19 relatif à la demande de crédit pour la rénovation de cinq fontaines historiques du bourg

- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
- Accorde un crédit de Fr. 148'760.— TTC pour la réalisation de ces travaux,
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante.
- Autorise la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suit la fin des travaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2019

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

C. Dubois

**Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 26 novembre 2019**



